

23 déc 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 décembre 2005](#)

E-gouvernement

Accord de coopération sur l'e-gouvernement

Accord de coopération sur l'e-gouvernement

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi et de l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les communautés flamande, française et germanophone, les régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale ainsi que les commissions communautaires française et commune, concernant les principes pour un e-gouvernement intégré et la construction, l'utilisation et la gestion de développements et de services d'un e-gouvernement intégré. Ce projet d'accord spécifie :- les principes de base de l'e-government , - la structure organisationnelle, composée d'un Comité stratégique et de cinq groupes de travail techniques, - l'échange de bonnes pratiques, - la possibilité de mise à disposition des composants e-government, - l'importance du dialogue avec les pouvoirs locaux. L'accord est conclu pour une durée de 4 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe